

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



BIMENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois

30 Décembre 2007

49^{ème} année

N° 1158

SOMMAIRE

I – Lois & Ordonnances

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

Présidence de la République

Actes Divers

- 13 septembre 2007 **Décret n° 162-2007** Portant nomination d'une Chargée de Mission à la Présidence de la République.....1399
- 24 Septembre 2007 **Décret n° 163-2007** portant ratification de l'accord de prêt signé le 21 mars 2007 à Tunis entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de Développement (FAD), destiné au Financement du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro finance (PRECAMF).....1399

| | | |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 05 Octobre 2007 | Décret n° 165-2007 Portant ratification de deux accords relatifs au financement de projets de Renforcement de la Capacité de Production de la SOMELC à Nouadhibou et à Nouakchott..... | 1399 |
| 05 Octobre 2007 | Décret n°166-2007 Portant nomination des membres du Conseil de Surveillance de la Délégation Générale à la Promotion de l'Investissement Privé..... | 1399 |
| 15 Octobre 2007 | Décret n°169-2007 Portant nomination d'un membre du Conseil de politique monétaire de la Banque Centrale de Mauritanie..... | 1400 |

PREMIER MINISTERE

Actes Divers

| | | |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 12 Avril 2007 | Décret n°2007-103 abrogeant et remplaçant les Dispositions du décret n° 2005-031 du 18 Avril 2005 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté | 1400 |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|

MINISTERE DE LA JUSTICE

Actes Divers

| | | |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 03 Octobre 2007 | Décret n° 164-2007 accordant la nationalité mauritanienne par voie de naturalisation à Mme KHITAM NADHMI YOUNOUS..... | 1405 |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Actes Divers

| | | |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 11 octobre 2007 | Décret n°167 -2007 Portant Promotion d'officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs..... | 1405 |
| 11 Octobre 2007 | Décret n°168-2007 Portant Promotion aux grades supérieurs de personnel officier de la Gendarmerie Nationale..... | 1407 |

MINISTERE DE L'INTERIEURE

Actes Réglementaires

| | | |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------|------|
| 01 Août 2007 | Décret n° 142 -2007 portant réorganisation de la Garde Nationale..... | 1407 |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------|------|

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Actes Divers

| | | |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 13 Avril 2007 | Décret n° 2007-106 Portant nomination de certains agents au Ministère des Finance..... | 1413 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------|

III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

IV - ANNONCES

I – Lois & Ordonnances

**II - DECRETS, ARRETES,
DECISIONS, CIRCULAIRES**

Présidence de la République

Actes Divers

Décret n° 162-2007 du 13 septembre 2007 Portant nomination d'une Chargée de Mission à la Présidence de la République.

Article Premier: Est nommée:
Chargée de Mission à la Président de la République:
Docteur Bâ Coumba.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 163-2007 du 24 Septembre 2007 portant ratification de l'accord de prêt signé le 21 mars 2007 à Tunis entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de Développement (FAD), destiné au Financement du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro finance (PRECAMF).

Article Premier: Est ratifié l'accord de prêt signé le 21 mars 2007 à Tunis entre la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de Développement (FAD), d'un montant de cinq millions neuf cent quatre vingt mille (50.980.000) Unités de Compte, destiné financement du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro finance (PRECAMF).

Article2: Le présent décret sera publié suivant la procédure d'urgence et au

Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n° 165-2007 du 05 Octobre 2007 Portant ratification de deux accords relatifs au financement de projets de Renforcement de la Capacité de Production de la SOMELC à Nouadhibou et à Nouakchott.

Article Premier : sont ratifiés les deux accords relatifs au financement de projets de Renforcement de la Capacité de Production de la SOMELEC à Nouadhibou et à Nouakchott.

Article2: le présent décret sera publié suivant la procédure d'urgence et au Journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°166-2007 du 05 Octobre 2007 Portant nomination des membres du Conseil de Surveillance de la Délégation Générale à la Promotion de l'Investissement Privé.

Article Premier: sont nommés membres du Conseil de Surveillance de la Délégation Générale à la Promotion de l'Investissement privé, pour un mandat de trois (3) ans:

- Le Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie, es qualité
- M Yahya Ould Abd Dayem, Conseiller à la Présidence de la République;
- M Mohamed Ould Nani, Conseiller du Premier Ministre;

-M El Houssein Ould Ahmed Mahmoud, Conseiller technique, représentant du

Ministère de la Justice;

-M Ahmed Ould Zein, Conseiller technique, représentant du Ministère Pétrole et des Mines

-M Ba Ousmane, Secrétaire Général, représentant du Ministère du Commerce et de l'Industrie;

- M Telmidi Ould Mohamed Amar, Conseiller politique, Directeur des Organisations Internationales, représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;

-M Isselmou Ould Sid'El Moctar, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2: Le Délégué Général à la Promotion de l'Investissement Privé est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de la Mauritanie.

Décret n°169-2007 du 15 Octobre 2007 Portant nomination d'un membre du Conseil de politique monétaire de la Banque Centrale de Mauritanie.

Article Premier: Mr Sidi Mohamed Ould Biya est nommé membre du Conseil de politique monétaire:

Article 2: Le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie est chargé de l'application du présent décret qui abroge et remplace toutes les dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel de

la République Islamique de Mauritanie.

PREMIER MINISTERE

Actes Divers

Décret n°2007-103 du 12 Avril 2007 abrogeant et remplaçant les Dispositions du décret n° 2005-031 du 18 Avril 2005 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Article Premier: Il est institué un Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP chargé de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), conformément aux principes prévus aux termes de la loi d'orientation n° 2001-050 du 19 juillet 2001 relative à la lutte contre la pauvreté.

Le Comité Interministériel de Lutte contre la pauvreté (CILP) est assisté dans sa mission par des instances de concertation et des structures techniques de suivi, toutes instituées aux termes du présent décret.

Le Comité Interministériel de Lutte contre la pauvreté (CILP), les instances de concertation et les structures techniques de suivi constituent le dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre et de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP).

Le présent décret a pour objet de définir l'organisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du

Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP).

CHAPITRE 1^{er} : DU COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CILP)

Article 2: Le Comité Interministériel de lutte contre la Pauvreté (CILP) est l'instance de pilotage du CSLP. Il assure la conduite et la supervision du processus de formulation, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des politiques relevant du CSLP.

A ce titre, le CILP assure notamment:

- La coordination du dispositif institutionnel du CSLP;
- La validation des rapports semestriels et annuels sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSLP;
- L'approbation des programmations pluriannuelles et des plans d'action annuels de mise en œuvre de la stratégie;
- L'examen des Rapports nationaux de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la formulation des recommandations susceptibles d'en garantir la réalisation.

Article 3: Le CILP soumet au Gouvernement les avant-projets de communications au Parlement portant sur le CSLP et sur les bilans de mise en œuvre du CSLP.

Article 4: Le Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté est institué auprès du Premier ministre et comprend les membres ci-après:

- le Ministre chargé de l'Intérieur, des Postes et Télécommunication (MIPT) ;

- le Ministre chargé des Finances (MF);
- le Ministre chargé des Affaires Economiques et du Développement (MAED) ;
- le Ministre chargé de l'Equipement et des Transports (MET) ;
- le Ministre chargé l'Energie et du Pétrole (MEP) ;
- le Ministre chargé de l'Hydraulique (MH) ;
- le Ministre chargé du Développement Rural (MDR) ;
- le Ministre chargé de Enseignement Fondamental et Secondaire (MEFS) ;
- le Ministre chargé de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS) ;
- le Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine (SECF) ;
- le Secrétaire d'Etat au près du Premier Ministre, chargé de l'environnement ;
- le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) ;
- le Commissaire à la Sécurité Alimentaire (CSA) ;
- le Commissaire aux Droit de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDYHLCPI).

En fonction des points inscrits à l'ordre du jour, la composition du CILP peut être élargie aux autres ministres.

Si nécessaire, le CILP peut inviter à assister à ses réunions, à titre d'observateur, toute personne dont l'avis est jugé utile à l'étude des points soumis à l'examen.

Article 5: Le CILP se réunit chaque fois que de besoin. Toutefois, pour les besoins du suivi annuel de la mise en

œuvre du CILP, il se réunit au moins deux fois par an:

- une première réunion au cours de la première quinzaine de septembre, consacrée

à l'examen du Rapport semestriel et aux recommandations qui en découlent pour

la programmation budgétaire du prochain exercice;

- une deuxième réunion en mars, pour l'examen du Rapport annuel de mise en Œuvre.

Article 6: Le secrétariat du CILP est assuré par le Ministre des Affaires Economies et du Développement. Dans ce cadre, il prépare les réunions, tient les procès-verbaux et suit l'exécution des décisions du Comité.

CHAPITRE II : DES INSTANCES DE CONCERTATION

Article 7: Dans le cadre de la mise en œuvre du principe de concertation, le CILP est assisté par les instances de concertation suivantes:

- Le Comité de concertation Etat-secteur privé société civile sur la Lutte contre la

Pauvreté (CCLP) ;

- Le Comité de concertation Etat-Donateurs sur la Lutte contre la pauvreté

(CEDLP) ;

SECTION I: Le Comité de concertation Etat-secteur privé société civile sur la lutte la pauvreté

Article 8: Le CCLP est chargé, sous l'autorité du CILP, du suivi de l'ensemble du processus d'élaboration du CSLP.

Dans ce cadre, il veille notamment à:

- l'établissement d'une relation fonctionnelle avec d'autres organes de concertation existants, comme le Comité de concertation Etat/Secteur privé ou les Comités de pilotage des grands programmes;

- la préparation et le suivi de cadres élargis de concertation sur la lutte contre la pauvreté, notamment au niveau régional et national ;

- la mise en œuvre d'une stratégie de communication ;

-la conduite d'actions spécifiques de renforcement de capacités en vue d'améliorer la qualité de la participation et du dialogue des acteurs non étatiques.

Article 9: Le CCLP est présidé par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement et comprend les membres ci-après:

- le Ministre chargé de l'Equipement et des Transports (MET) ;

- le Ministre chargé de l'Energie et du Pétrole (MEP) ;

- le Ministre chargé de l'Hydraulique (MH) ;

- le Ministre chargé du Développement Rural (MDR) ;

- le Ministre chargé de l'Enseignement Fondamental et Secondaire (MEFS) ;

- le Ministre chargé de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS) ;

-la Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine (SECF);

-le Commissaire à la Sécurité Alimentaire (CSA);

-le Commissaire aux Droit de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI);

- Quatre représentants de l'Association des maires de Mauritanie;
- Cinq représentants des organisations du secteur privé;
- Quatre représentants des collectifs des ONG nationales;
- Un représentant de l'Association des Promoteurs de la Micro finance (APROM).

Le CCLP se réunit chaque fois que de besoin, et en particulier pour la préparation des deux réunions du CILP prévues au mois de septembre et de mars.

SECTION II: Le Comité de concertation Etat - Donateurs sur la lutte contre la pauvreté

Article 10: Le Comité de concertation Etat – Donateurs sur la lutte contre la pauvreté (CEDLP) assure, sous l'autorité du CILP, la liaison avec les bailleurs de fonds en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP.

Dans ce cadre, le Comité est chargé de:

- Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CSLP ainsi que les performances spécifiques obtenues relativement aux OMD;
- Procéder à une évaluation conjointe des problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes prioritaires soutenus par les partenaires au développement;
- Faire le point sur les engagements financiers des partenaires en faveur de la mise en œuvre du plan d'action du CSLP;
- Renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions des bailleurs de fonds.

Article 11: Le Comité de concertation Etat – Donateurs sur la lutte contre la

pauvreté (CEDLP) est présidé par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement, et comprend le Ministre des Finances, le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie et le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion. Ils tiennent des réunions formelles avec les bailleurs de fonds intéressés dont les résultats sont portés au CILP.

CHAPITRE III/ DES STRUCTURES TECHNIQUES D'APPUI

Article 12: Les structures techniques d'appui sont:

- Le Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP)
- Les Comités Techniques Sectoriels (CTS);
- Les Groupes Techniques (GTT); et
- Le Comité Technique de Suivi des Dépenses publiques (CTSDP).

Les structures technique d'appui sont coordonnées par la Direction chargée des Etudes et stratégies de développement au Ministère des affaires Economiques qui assure, en coordination avec les administrations concernées, la gestion du processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi du CSLP.

A cet effet, la Direction est assistée par une Cellule de Coordination dénommée <<Secrétariat permanent du CSLP>>.

La Cellule est une structure multisectorielle supervisée par un Comité de Pilotage comprenant notamment un représentant des administrations suivantes:

- Ministère des Finances (MF);

- Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED);

Banque Centrale de Mauritanie (BCM);

-Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI).

Les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cellule seront définies par arrêté du Ministre des Affaires Economiques et du Développement.

Article 13: Le CTLP est chargé du suivi et de l'application des décisions et recommandations du Comité Interministériel des Lutte contre la pauvreté, et des instances de concertation prévues au présent décret.

Le CTLP prépare les réunions du Comité de Concertation sur la Lutte Contre la Pauvreté (CCLP) et du Comité de concertation Etat – Donateurs sur la lutte contre la pauvreté (CEDLP). Il coordonne les activités des structures techniques d'appui prévues au présent chapitre.

Le CTLP élabore, à l'intention du CILP et des autres instances de coordination, les outils d'information suivants:

- une note de synthèse trimestrielle sur l'état d'avancement de l'exécution du CSLP;

- un rapport semestriel en milieu d'exercice;

- un rapport annuel;

A cette fin, les ministères lui adressent un tableau de bord trimestriel, portant notamment sur l'analyse des principaux indicateurs, l'étude du volume et de la répartition du crédit dépenser, et la production des fiches de programmes.

Les règles d'organisation et de fonctionnement du comité technique de lutte contre la pauvreté (CTLP) sont définies par arrêté du Ministre des

Affaires Economiques et du Développement.

Article 14: Les Comités Techniques Sectoriels (CTS) sont des outils d'aides à la décision placés au près de chaque Ministre. Ils servent de correspondances sectorielles pour le suivi programmatique de la lutte contre la pauvreté, et constituent, au niveau ministériel, le cadre de concertation sur le CSLP.

Les CTS comprennent:

- des représentants du ministère comprenant des responsables de service programmation et suivi des projets, des services financiers, et des services statistiques;

- des représentants des départements concernés;

- des représentants de la société civile;

- des représentants des partenaires au développement;

- des personnes ressources choisies pour leurs compétences.

Les règles d'organisations et de fonctionnement des comités techniques sectorielles seront définies par arrêté du Ministre compétent.

Article 15: Les groupes techniques thématiques (GTT) constituent des espaces de réflexion et d'échanges sur les questions transversales de la stratégie de lutte contre la pauvreté, et notamment les thèmes ci-après:

- accès universels au service de base : santé, éducation, eau potable, assainissement, électricité et télécommunication, et développement des ressources humaines;

- accès des pauvres au capital et promotion des activités économiques sous forme de micro-entreprise ou de coopératives;

- croissance et compétitivité;

- bonne gouvernance et renforcement des capacités;

- suivi et évaluation.

Les GTT réunissent, dans un cadre participatif, les représentants des administrations publiques, de la société civile, du secteur privé, et des partenaires au développement.

Les règles d'organisation et de fonctionnement des Groupes Thématiques seront définies par arrêté du Ministre des Affaires Economiques et du Développement.

Article 16: Le Comité Technique de Suivi des Dépenses Publiques assure le suivi global des dépenses publiques, à travers l'évolution des dépenses prioritaires du CSLP. Il consolide, valide et commente les différents tableaux de bord périodiques de suivi budgétaire. Il s'assure en outre de la réalisation effective des actions programmées, au niveau de l'ensemble des dépenses programmées dans les Cadres de Dépenses à moyen terme sectoriels (CDMT), et au niveau spécifique des dépenses sur ressources PPTE.

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité Technique de Suivi des Dépenses Publiques seront définies par arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre des Affaires Economiques et du Développement;

CHAPITRE IV: DISPOSITIONS FINALES

Article 17: Les dispositions du présent décret seront, en tant que de besoin, précisées par arrêtés du ministre chargé des affaires économiques.

Article 18: Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires et notamment celles du décret n° 2005-031 du avril 2005 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de

suivi et d'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Article 19: Les ministres, les secrétaires d'Etat et le Secrétaire Général du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal Officiel.

MINISTERE DE LA JUSTCE

Actes Divers

Décret n° 164-2007 du 03 Octobre 2007 PR/MJ accordant la nationalité mauritanienne par voie de naturalisation à Mme KHITAM NADHMI YOUNOUS.

Article Premier: La nationalité mauritanienne, par voie de naturalisation est accordée à Mme KHITAM NADHMI YOUNOUS née en 1949 à Ravah (Palestine), fille de NADHMI et de FATIMETOU, nationalité Palestinienne, profession: enseignante, domicile : Nouakchott.

Article 2: Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Actes Divers

Décret n°167 -2007 du 11 octobre 2007 Portant Promotion d'officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs

Article Premier: Les officiers de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent, sont promus aux grades supérieurs à compter du 1er octobre 2007 conformément aux indications suivantes:

I – SECTION TERRE

Pour Le Grade de Colonel:

Les Lts –Colonels

| | | |
|------|--------------------------------|-------|
| 7/10 | ABDELLAHI O/ MOHAMED O/ JIDDOU | 82097 |
| 8/10 | SID'AHMED O/ MOHAMED SALEM | 76972 |

Pour Le Grade de Lt Colonel:

Les Commandants

| | | |
|-------|---------------------------|-------|
| 12/16 | SIDATY O/ MOHAMED MAHMOUD | 85419 |
| 13/16 | SAIDO SAMBA GHALO | 83493 |
| 14/16 | MOHAMED O/ EL MOCTAR | 82471 |

Pour Le Grade de Commandant :

Les Capitaines

| | | |
|-------|-----------------------|-------|
| 10/21 | SID'AHMED O/ SIDI | 79578 |
| 11/21 | MOHAMED BABA O/ AHMED | 88700 |
| 12/21 | YACOUB O/ SOULEYMANE | 84599 |
| 13/21 | RAVEA O/ SAID | 81491 |
| 14/21 | BRAHIM O/ CHEIKH | 89388 |

Pour Le Grade de Capitaine :

Les Lieutenants

| | | |
|-------|--------------------------|-------|
| 27/42 | MOHAMED SALEM O/ MAALOUM | 90827 |
| 28/42 | KHALIHENA O/ SNEIBA | 92390 |
| 30/42 | ELY O/ BRAHIM | 96370 |
| 31/42 | MOHAMED O/ SAMOURY | 92394 |
| 33/42 | MOUSTAPHA O/ CHEIKHNA | 93419 |
| 34/42 | AHMED O/ TAFA | 95378 |

Pour Le Grade de Lieutenant :

Les Sous- lieutenants

| | | |
|-------|----------------------|-------|
| 9/16 | ABIDINE O/ ABDELLAHI | 97747 |
| 10/16 | MOHAMED O/ ISSELMOU | 97735 |
| 11/16 | CHEIKH O/ HACEN | 97748 |

II –SECTION MER

Pour Le Grade de Lieutenant :

Le Sous- lieutenants:

| | | |
|------|-----------------|--------|
| 8/16 | MOHAMED O/ DIDI | 101468 |
|------|-----------------|--------|

III –SECTION MER

Pour Le Grade de Lieutenant de Vaisseau :

Les Enseignes de Vaisseau de 1^{er} Classe:

| | | |
|-------|--------------------------------------|-------|
| 29/42 | AHMED O/ SALEM O/ M'BARECK O/MOULOUD | 93350 |
| 32/42 | ABDERRAHMANE O/ D'MINE | 92184 |

Pour Le Grade d'Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} Classe :

L'Enseignes de Vaisseau de 2^{er} Classe:

| | | |
|-------|------------------------|--------|
| 12/16 | SIDATY O/ ABDERRAHMANE | 101470 |
|-------|------------------------|--------|

IV –CORPS DES INTENDANTS MILITAIRES

Pour Le Grade d'Intendant Colonel :

LeLieutenants Lt Colonel:

| | | |
|------|---------------------------|-------|
| 6/11 | HANENA O/ HENOUNE O/ SIDI | 81432 |
|------|---------------------------|-------|

Article 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°168-2007 du 11 Octobre 2007 Portant Promotion aux grades supérieurs de personnel officier de la Gendarmerie Nationale.

Article Premier: Les officiers de la Gendarmerie Nationale dont les noms et matricules suivent sont promus aux grades ci-après à titre définitif à compter du 1° Octobre 2007:

I - COLONEL

Lieutenant – Colonel **EBNOU OULD SIDI ALY** MLE G. 86.032

II – LIEUTENANT – COLONEL

Commandant **AHMED AMOU OULD JEDEINE**, MLE G.93.115

III COMMANDANT

Capitaine **DEY OULD BAMBA OULD YEZIDE**, MLE G.101.133

Capitaine **HANENA OULD SEYIDNA ALY**, MLE G. 101.127

Capitaine **SIDI OULD LEHBIB**, MLE G. 100.134

IV – CAPITAINE

Lieutenant **LAB OULD AHMED**, MLE G.105.153

V – LIEUTENANT

Sous-lieutenant **AHMED CISSE**, MLE G.96.185

Sous-lieutenant **SIDI MOHAMED OULD MOCTAR**, MLE G.98.186

Article 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de la Mauritanie.

MINISTERE DE L'INTERIEURE

Actes Réglementaires

Décret n° 142 -2007 du Premier Août 2007 portant réorganisation de la Garde Nationale.

Article Premier: – Organisation de la Garde Nationale

La Garde Nationale comprend :

- Un état Major de la Garde Nationale (**EMGN**)
- Un groupement de Commandement et des services (**GCS**)
- Des groupements Régionaux (**GR**)
- Des groupement de maintien de l'Ordre et de Combat (**GMOC**)
- Des groupements Spéciaux de **Sécurité (GSS)**
- Un groupement National (**GN**)
- Une école de la Garde Nationale (**EGN**)
- Une musique de la Garde Nationale (**MUGA**)
- Des centres d'Instructions de la Garde Nationale (**CIDN**)

Article 2 : Organisation de l'Etat Major

- Un chef d'Etat Major
 - Un chef d'Etat Major Adjoint
 - Des Conseillers techniques
 - Un Direction du Cabinet du Chef d'Etat Major
 - Un premier Bureau
 - Un deuxième Bureau
 - Un troisième Bureau
 - Une Direction de l'Intendance
 - Une Direction du matériel
 - Une Direction de l'Infrastructure
 - Une Direction de l'Informatique et de Nouvelles Technologies
 - Une Direction de la Santé
 - Une Direction des Transmissions
 - Un service de l'Information et de la Traduction Militaire
 - Un Service Juridique et Social
- Article 3: Organisation de la Direction du Cabinet du Chef d'Etat Major (DIRCAB)**

-Un Officier Directeur du Cabinet
-Un Officier Adjoint
-Un Secrétariat d'Etat Major composé de :

- Une Cellule Secrétariat du Cabinet
- Une Cellule Enregistrement et ventilation du Courrier
- Une Cellule documentation et Archives
- Une Cellule accueil et protocole

Une Section Budget composé de :

- Une Cellule Comptabilité
- Une Cellule Contrôle
- Une Cellule liaison entre l'E MGN et les Services Administratifs et Financiers de l'Etat
- Une Cellule Contentieux

Une Section logement composée de :

- Une Cellule prospection et Convention
- Une Cellule abonnement eau et électricité;
- Une Cellule gestion des crédits d'entretien

Article 4 : Organisation du 1^{er} Bureau (B1)

- Un Officier Chef de Bureau
- Un Officier Adjoint
- Un Secrétariat

Une Section Recrutement – Mobilisation composé de :

- Une Cellule Recrutement
- Une Cellule Mobilisation

Une Section Chancellerie composée de :

- Une Cellule Elaboration des Textes
- Une Cellule documentation Archives

-Une Section de planification et gestion Numérique composée de :

- Une Cellule planification
- Une Cellule effectif

Une Section pension composé de :

- Cellule reforme et retraites
- Une Cellule Mobilisation
- Cellule dossier personnel et Archives

Article 5: Un Officier Chef de Bureau (B2)

Un Officier Chef de Bureau

Un Officier Adjoint

Un Secrétariat

Une Section d'investigation composé de :

- Cellule recherche
- Cellule antiterroriste et antidrogue
- Cellule de Lutte Contre L'immigration clandestine

Une Section Sécurité Militaire composé de :

- Cellule renseignements Militaires
- Cellule installation vitale et points sensibles
- Cellule Opérations

Une section renseignements généraux compose de:

- Cellule presse
- Cellule Internet
- Cellule politique
- Cellule société civile
- Cellule économique
- Cellule audiovisuelle

Une Section documentation, fichier central et traduction composé de :

- Cellule fichier central
- Cellule documentation et Archives
- Cellule Traduction

Une Section analyse et synthèse
composé de :

- Cellule analyse et synthèse
- Cellule liaison

Article 6 : Organisation du 3ème Bureau (B3)

- Un Officier Chef de bureau
- Un Officier Adjoint
- Un secrétariat

-Une Section des études générales
-Une Section de formation composée
de :

- Cellule Stage intérieurs
- Cellule Stage extérieurs

Une Section Opérations et emploi
composé de :

- Cellule Opérations
- Cellule Emploi

Une Section documentation, archives
et traduction composée de :

- Cellule documentation
- Cellule Archives
- Cellule Traduction

Une Section Sport

Article 7 : Organisation de la Direction de l'Intendance (DIRINT)

Un Officier Directeur de l'Intendance
Un Secrétariat

Une Section Administrative et
Financière composée de :

- Une Cellule Budget
- Une Cellule gestion des marchés
- Une Cellule Administrative des personnels civils

- Une Section d'Approvisionnement
- Une section vérification
- Une Section Technique

Un Service Administratif (**SERAD**)

Spécifiquement chargé de la
manipulation des deniers, le service
administratif est composé de :

Un Officier chef du service
administratif (qui fait office d'adjoint)

Un Secrétariat

Un trésorier

Une Section Solde composée de :

- Cellule décompte
- Une Cellule récapitulation
- Une Cellule vérification

Article 8 : Organisation de la Direction de l'Infrastructure (DIRINFRA)

-Un Officier directeur de
l'Infrastructure

-Un Officier adjoint

-Un Secrétariat

Une Section étude générale et
planification

Une Section casernement composée
de :

- Cellule maçonnerie
- Cellule menuiserie
- Cellule électricité
- Cellule plomberie peinture

-Une Section patrimoine

Une Section de comptabilité et
d'approvisionnement composée de :

- Cellule Comptabilité
- Cellule d'Approvisionnement

Une Section Eau et Energie

Article 9 : Organisation de la Direction du Matériel (DIRMAT)

-Un officier directeur du matériel

-Un officier adjoint

-Un secrétariat

Une Section Comptabilité Gestion et
approvisionnement composée de :

- Cellule gestion

- Cellule approvisionnement
- Cellule comptabilité

Une Section armement et munitions

- Cellule armement
- Cellule munitions

Une Section auto composée de :

- Cellule mécanique
- Cellule électricité
- Cellule tôlerie/ peinture
- Cellule station service
- Cellule 2^{ème} échelon

Une section Transport

Article 10 : Organisation de la Direction de la Santé (DIRSANTE)

- Un officier directeur de la Santé
- Un officier adjoint
- Un secrétariat de direction composée de :

- Cellule secrétariat
- Cellule de saisie
- Cellule résultats et suivi

Une Section Etudes Générales composée de :

- Cellule Etude et Planification
- Cellule Hygiène, Prévention et épidémiologie

Une Section Administrative et Financière composée de :

- Cellule administrative
- Cellule affaires sociales
- Cellule réforme et aptitude
- Cellule personnelle

Une Section du matériel composée de :

- Cellule acquisition
- Cellule maintenance

Une Section gestion des Cliniques, infirmeries et pharmacies composée de:

Une Section Vétérinaires composée de :

- Cellule pharmacie
- Cellule gestion des cliniques et infirmeries

Une section vétérinaire composé de:

- Cellule Hygiène Prévention
- Cellule épidémiologie

Article 11 : Organisation de la Direction de l'Informatique et des Technologies Nouvelles (DRINFO)

- Un officier directeur de l'Informatique et des Technologies Nouvelles
- Un officier adjoint
- Un Secrétariat

Une Section Etude et Conception composée de :

- Cellule Programmation
- Une Cellule Exploitation

Une Section Internet et Sécurité des Données composée de:

- Cellule administrateur des réseaux
- Cellule Statistique

Une section matériel composée de :

- Cellule acquisition
- Cellule maintenance

Une Section Edition composée de :

- Cellule maquette et production
- Cellule archives et documentation

Article 12 : Organisation de la Direction des Transmissions (DIRTRANS)

- Un officier directeur des transmissions
- Un officier adjoint
- Un secrétariat

-Une Section Fil

Une Section Exploitation et Régulation composée de :

- Cellule Chiffre
- Cellule Ecoute
- Cellule Informatique

Une Section Planification et gestion du matériel composé de :

- Cellule Planification
- Cellule Instruction
- Cellule matérielle

Une Section Dépannage

Article 13 : Organisation du Service d'Information et de la Tradition Militaire (SINTRAM)

- Un officier chef de service
- Un secrétariat

-Une Section Information et relations publiques composé de :

- Une Cellule publication
- Une cellule relation publique
- Une Cellule Culturelle

Une Section Tradition composé de :

- Une Cellule musée
- Une Cellule Tradition
- Une Cellule archives

Article 14 : Organisation du Service Juridique et Social

- Un officier chef de service
- Un secrétariat

Une Section Juridique composée de :

- Une Cellule de Police judiciaire
- Une Cellule investigation
- Une Cellule documentation et archives

Une Section Sociale composée de :

- Une Cellule du Contentieux familial

- Une Cellule droit du personnel

Une Section Assurance Maladie composée de :

- Une Cellule prise en charge
- Une Cellule de dossier des ayant droit

Article 15 : Organisation du Groupement de Commandement et de Service (GCS)

- Un officier commandant du (GCS)
- Un officier adjoint

- Un officier sécurité Militaire
- Un adjudant de compagnie
- Un secrétariat
- Un service ordinaire, restauration et loisirs

-Une Section du personnel et transit

-Une Section de Comptabilité

-Un escadron d'Investigation

-Un escadron d'intervention

-Des escadrons hors rang

-Une compagnie de soutien composée de :

Une Cellule de Transport

Une Cellule casernement

Une Cellule approvisionnement

eau

Une Cellule premier échelon

Une Cellule deuxième échelon

Une batterie de musique

Article 16 : Organisation d'un Groupement Nomade de la Garde Nationale (GNGN)

-Un Commandant de groupe Nomade

-Un officier adjoint

-Un secrétariat

-Un officier sécurité Militaire

-Une section opérations et instruction

Une Section Administration et logistique composée de :

Une Cellule Fiances

Une Cellule Personnel

Une Cellule cheptel

Une Cellule matérielle

-Une Section Renseignement Généraux

-Une section soutien Aérien

-Une section santé et Affaires Sociales

-Un détachement Aérien

-Des escadrons méharistes

-Des escadrons de cavalerie

-Des escadrons mixtes

-Un centre d'Instruction

-Des écoles nomades

-Des Azibs

-Des postes de santé

Article 17 : Organisation d'un Groupement Régional de la Garde Nationale (GRGN)

- Un officier Commandant du groupement Régional
- Un officier adjoint
- Un officier sécurité Militaire
- Un secrétariat
- Une Compagnie du service général
- Une section administrative et logistique
- Une section Instruction et Opérations
- Une section renseignement et justice Militaire
- Des escadrons ou pelotons
- Une section régionale
- Des sections départementales
- Des Brigades d'Arrondissement

Article 18 : Organisation d'un Groupement du Maintien de l'Ordre et du Combat (GMOC)

- Un officier Commandant du GMOC
- Un officier adjoint
- Un officier de sécurité Militaire
- Un secrétariat
- Une section des effectifs
- Une section Instruction et Opérations
- Une section logistique
- Une section renseignements généraux
- Une Infirmerie
- Un escadron hors rang (EHR)
- Un groupe d'Armes lourdes
- Trois escadrons de Maintien de l'Ordre et de Combat (EMOC)
- Un peloton léger d'Intervention (PLI)
- Une batterie Musique

Article 19 : Organisation d'un groupement Spécial de Sécurité (GSS)

- Un officier Commandant du GSS
- Un officier adjoint
- Un secrétariat
- Une section des effectifs
- Une section Opérations Instructions
- Une section logistique
- Une infirmerie
- Une section renseignements généraux
- Un escadron hors rang
- Des escadrons spécialisés
- Un groupe d'Armes lourdes
- Une batterie de Musique

Article 20 : Organisation de l'école de la Garde Nationale (ECOGARDE)

- Un officier Commandant de l'école
- Un officier adjoint
- Un officier de sécurité Militaire
- Un secrétariat

Une Direction de l'Instruction composée de :

- Un Directeur d'Instruction
- Des Compagnies ou Brigades de Stagiaires
- Des Compagnies élèves
- Une Compagnie Manœuvre
- Des Instructeurs
- Des encadreurs

Une Compagnie Ecole composée de:

- Un Secrétariat
- Un Adjudant de Compagnie
- Un Service Général
- Une Section Administrative et Logistique
- Un Fourrier

Un Service de Restauration et de loisir composée de :

- Une Section de Restauration
- Une Section Loisirs
- Une Infirmerie

Article 21 : Organisation de la Musique de la Garde Nationale (MUGA)

- Un officier Chef de MUGA
- Un officier Adjoint
- Un officier SM
- Un Secrétariat
- Une Section de Commandement et de Service
- Une Section Instruction
- Une Section Logistique

- Un centre d'Instruction de Musique
- Une Compagnie de Musique Principale
- Un Orchestre de variétés
- Des batteries de fanfares Régionales

- Des clairons
- Une Infirmerie

Article 22 : Organisation d'un centre d'Instruction de la Garde Nationale (CIGN)

- Un officier Commandant du CIGN
- Une direction de l'instruction
- Un officier SM
- Un Secrétariat
- Des encadreurs
- Des Instructeurs
- Une Compagnie du Service Général
- Une Unité de Manœuvre
- Une Infirmerie

Dispositions Finales et Diverses

Article 23 : Le présent décret abroge et remplace le décret **80.286 du 31 Octobre 1980** portant application de l'Ordonnance **80.174 du 22 Juillet 1980** portant organisation et statut de la Garde Nationale, en ce qui concerne l'Organisation de la Garde Nationale

Article 24 : Des Instructions particulières du Ministre de l'Intérieur fixeront :

- Le règlement sur le service intérieur de la Garde Nationale ;
- Le règlement sur les modalités d'exécution des missions de la Garde Nationale ;
- Les dispositions relatives à l'Administration du personnel et à la gestion du matériel de toute nature.

Article 25 : Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

Actes Divers

Décret n° 2007-106 du 13 Avril 2007
Portant nomination de certains agents
au Ministère des Finance.

Article Premier: les fonctionnaires dont les noms suivent sont à compter du 14 février 2007 nommés conformément aux indications ci-après:

**1- Ministère des Finances
Cabinet du Ministre**

Conseillers techniques:

- Abdoulaye Samba Ali, Administrateur de Régies Financières
- Cheikh Ould M'Haimed, Administrateur de Régies Financières
- Cheikh Ould Sid'Ahmed, Administrateur de Régies Financières
- Bouh Ould Marouni, Administrateur de Régies Financières
- Yahya Ould Ahmed El Waghve, Ingénieur Stasticien Economiste,
- Ahmed Ould Daha, Inspecteur des Impôts,
- Abdel Khader Ould Mohamed Mahmoud,
- Ali Kane, Economiste.

**Inspection Générale:
Inspecteurs**

- Mohamed Lemine Ould Boubacar, Administrateur Auxiliaire
- Abderrahmane Ould Mahfoud, Titulaire d'un D.E.S en Droit.

**2- Direction Générale de l'Inspection
Générale des Finances:
Inspecteurs Généraux:**

- Oumar Hamady Boucoum, Administrateur de Régies Financières,
- Mohamed Maouloud Ould El Alem, Administrateur de Régies Financière,
- Mohamed Salem DIT Dah Ould Brahim, Administrateur de Régies Financière,
- Mohamed Abdellahi Ould Mohamed, Administrateur de Régies Financière,
- Mme Kane née Deffa Wane, Administrateur de Régies Financière,

Service du Secrétariat

Chef du service: El Yekheir Mint Ahmed, Titulaire d'un Diplôme De 3ème Cycle en Droit

Service: de la documentation;
Zeinebou Mint Mohamed
Abderahmane Ould Saiboutt

Service Administratif

Chef de Service; Ahmed Ould Jeilany,
Titulaire d'un Diplôme De 3ème Cycle
en Droit

3-Direction Administrative et Financière:

Directeur, Loulah Ould Amara,
Inspecteur du Trésor,
Service du Secrétariat:

Chef de Service: Mme Diara née
Diarietou Kébé, Secrétaire Auxiliaire,

Service de la Traduction et de la Documentation:

Chef de Service: El Bacha Ould
Hamed, Professeur de l'Enseignement
Secondaire,

Division Secrétariat:

Chef de Division: Fatimetou M/
Tebakh, Secrétaire de Direction
Auxiliaire,

Division de la Documentation:

Chef de Division: Selem M/ Mohamed
Salem, Secrétaire Dactylographe

Service du Personnel:

Chef de Service: Mme Assietou Kane,
Inspectrice des Bipliothèques,

Division de la Gestion:

Chef de Division: Youma M/
Telmoudane, Contrôleur du Trésor
Auxiliaire,

Division de la Formation: chef de
Division: Kaka Ly, Employée de
Bureau

Chef de Service Mohamed Lemine
Ould Abad, Inspecteur du Trésor,

4 - Direction du Budget et des Comptes:

- Directeur Adjoint: Moctar Ould
Ahmed Lelly, Administrateur de
Régies Financières,
Service de la Prévision et de
l'Elaboration des Lois de Finances:

Chef de Service: Med Salem Ould
Deddy, Administrateur de Régies
Financières,

Division de la Prévision et du Cadrage:

Chef de Division: Yahya Ould
Mohamed Ould Tomy, ARF

Division de l'Elaboration des Lois de Finances

Chef de Divion : Mohamed Mahmoud
Oued Cheikhna, ARF

Service du Suivi et de l'Exécution du Budget de l'Etat et du Compte Administratif:

Chef de Service Mohamed Ould
Moujtaba, Ingénieur en informatique,

Division de Suivi et de l'Exécution du Budget de l'Etat:

Chef de Division Sadvenna Ould
Abdellahi, ARF,

Division du Comptes Administratif:

Chef de Division : Astou Sy, Agent
Technique du Trésor,

Service des Etudes, Réglementation et des Statistiques:

Chef de Service: Nagi Ould Sidi
Bouna, Administrateur Régies
Financières,

Division des Etudes

Chef de Division: Lalla Vatma M/
Moulaye Ahmed, Administrateur
Auxiliaire, **Division de la**

Réglementation:

Chef de Division: Dia Ousmane
Mamadou contrôleur du Trésor,

Division des Statistique:

Chef de Division: Geuye Mamadou,
Statisticien

Service des Pensions

Chef de Service : Babe Maregua,
Inspecteur du Trésor,

Division de l'Accueil et de la Vérification:

Chef de Division: Sow Oumar,
Contrôleur du Trésor,

Division de Liquidations:

Chef de Division Abderrahmane Ould Nagi, Contrôleur du Trésor,

Division de Régularisation

Chef de Division : Fatimetou M/ Errajel, Agent Comptable,

Division de la Coordination et des Relations Extérieures:

Chef de Division: Sidi Mohamed Ould Abdellahi, Secrétaire Administration Générale,

Service des Dépenses de Fonctionnement:

Chef de Service Dijibril Hamadi Niang, Administrateur de Régies Financières,

Service des Marchés et des Dépenses d'Investissement:

Chef de Service : Ahmed Ould Némine, Administrateur de Régies Financières,

Division des Investissements et du BCI:

Chef de Division : Sidi Babe Ould Khattry, Inspecteur du Contrôle Economique,

Division des Marchés: Nebghouha Mint Lekhlifa

Service Central de la Solde:

Chef de Service: Teine M/ Chenely, Inspecteur du Contrôle Economique,

Division de l'Accueil et de la Coordination:

Chef de Division: Houssein Ould Moustapha, Inspecteur du Trésor,

Division M.E.S Maieolca et MFP

Chef de Division: Rwim M/ Moghdadi, professeur,

Division Personnel Diplomatique, MAEC MCAT:

Chef de Division: Dia Aboubecrine, Inspecteur du Trésor,

Division MSAS:

Chef de Division : Mohamed Ould Dembe, ARF

Division MEFS:

Chef de Division: Mohamed Lemine Oued Bah, Instituteur,

Division MIPT et SECEC:

Chef de Division: Dia Amadou, Inspecteur de Police,

Division PR, MF et MAED:

Chef de Division: Mohamed Ould Bouroueiss, Inspecteur,

Division MJ, MET et MDR:

Chef de Division: Diop Boubakar, Inspecteur du Trésor,

Service des Opérations Budgétaires Communes:

Chef de service: Cheikh Ould Tourad Ould Abdel Kader, Administrateur de Régies Financières,

Division de la Comptabilité:

Chef de Division: Ahmed Ould Miske, Spécialiste Financières

Division de Participations et des Relations avec les Etablissements Publics:

Chef de Division: Sidi Ould Mohamed Ould Ahmed Salem, Administrateur Auxiliaire,

Service de Dépenses Diplomatiques et diverses:

Chef de service : Yacoub Ould Ahmed Aïcha, Administrateur de Régies Financières;

Division de Dépenses Diplomatiques et des contributions:

Chef de Division: Ahmedou Ould Alioune, Contrôleur du Trésor,

Division des Autres Dépenses Extérieures et des Dépenses Diverses,

Chef de Division: M'Bareck Ould Yaly, Agent Comptable,

Service de la coordination:

Chef de service: Mohamed Ould Hamady, Inspecteur de Services administratifs et Financiers Auxiliaire,
Division de l'Accueil et du Secrétariat:

Chef de Division: Khadijetou Mint Berrou, Secrétaire de Direction,

Division Centrale de Coordination,

Chef de Division: Diallo Ibrahima, Surveillant Travaux Informatique,

Service des Inspections et du personnel:

Chef de Service : Alassane Mamadou Djigo, Administrateur Auxiliaire,

Division Chargée des Inspections:

Chef de Division: Diop Al Houseinou, Contrôleur du Trésor

Division de la Gestion des Personnels:

Chef de Division: Jeied Ould Mohamed, Contrôleur du Trésor

5-Direction de la Dette Extérieure:

Directeur Adjoint: Mohamed Cheikh Ould Sidi Mohamed, Administrateur Auxiliaire,

Division De la Liaison avec les Membres du Comité de Suivi de la Dette:

Chef de Division: Pende Sarr, Agent Contractuel

Service de la Dette Directe de l'Etat

Chef de Service: Mohamed Yahye O/ Mohamed Vall

Service de la Dette Avalisé et Rétrocédé:

Chef de Service: Youssouf Ould Harouna, Titulaire du Diplôme de Troisième cycle.

Service des Etudes: Sidi Mohamed Ould Abdel Kader O/ Heyin, Administrateur de Régies Financières,

6-Direction des Domaines et de l'Enregistrement des Timbres:

Directeur: Djombar Thiam: Administrateur de Régies Financières, Directeur Adjoint : Mohamed Mahmoud Ould Bar, Administrateur,auxiliaire;

Service du Cadastre:

Chef de Service: Labeid Ould Sidaty, Ingénieur Topographe,

Division du Cadastre:

Chef de Division: Alioune Ould Sidi, Dessinateur en Bâtiment,

Division Foncière:

Chef de Division: Sidi Mohamed Ould Matalla, Ingénieur Adjoint

Service de l'Enregistrement et du Timbre:

Chef de Service: Mohamed Sidi Ould Soueidy, Inspecteur du Trésor,

Division des Emissions:

Chef de Division: Dade Diagne, Contrôleur Auxiliaire de Régies Financières,

Receveur de l'Enregistrement: Mohamed Ould Sidi Bouye

Service des Affaires Domaniales:

Chef de Service: Dia Abderrahmane, Administrateur de Régies Financières, Division des concessions Rurales :

Chef de Division Dia Fatimata, ARF

Division d'Aliénation du Mobilier de l'Etat:

Chef de Division: Alioune Sarr, Inspecteur des Impôts et du Cadastre, Receveur des Domaines, Cheikh Ould Ahmed, Inspecteur du Trésor,

Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques:

Chef de Service: Sidi Mohamed Ould Sidi Bouna, Administrateur Auxiliaire,

Division des Formalités Foncières:

Chef de Division: Mohamed Ould Mekhalle, Professeur de l'Enseignement Secondaire

Division de la Comptabilité:

Chef de Division: Sy Boumody, Agent de Poursuites,

Service des Etudes:

Chef de Service Soumaré Boubou, Inspecteur des Impôts et du Cadastre,

7-Direction Générale des Douanes:

- Directeur Général: Mohamed Ould Mohamedou, Inspecteur Central des Douanes.

8-Direction Générale des Impôts:

Directeur Général: Isselmou Ould Mohamed M'Bady, Administrateur de Régies Financière,

Directeur Général Adjoint: Lemhaba Ould Sidi, Administrateur de Régies Financière,

Conseiller Technique: Yousouf Aouta N'Diaye, Administrateur de Régies Financières,

Inspecteur principal des Services: Mohamed Ahid Ould Sidi Mohamed, Administrateur de Régies Financières, Inspecteur: Baba Ould Louleid, Inspecteur des Impôts et du Cadastre

Inspecteur: Sylli Camara, Inspecteur des Impôts et du Cadastre

Inspecteur: Mohamed Ould Mein Ould Alem, Inspecteur des impôts et du Cadastre

Inspecteur: Mohamed Abdellahi Ould Ahmed, Inspecteur des Impôts et du Cadastre

Cellule d'Immatriculation des Contribuables:

Chef de la Cellule: Ahmed Ould yacoub, Ingénieur informaticien.

Direction des Ressources et d l'Informatique:

Directeur: Elve Ould Sidi Khairi, Administrateur de Régies Financiers, Service de l'Administration Générale:

Chef de service: Mohamed Ould Bouna, Inspecteur des Impôts,

Service de l'Informatique:

Chef de service: Abdoulaye Sarr, Ingénieur Adjoint,

Direction de la fiscalité Personnelle et des centres des Impôts:

Directeur: Mohameden Ould Ahmedou, Inspecteur des Impôts et du Cadastre

Service de la fiscalité Personnelle:

Chef de service Ahmed Ould Minnih, Inspecteur des Impôts et du Cadastre

Service des centres des Impôts et des Relations avec les communes:

Chef de service : Mohamed Lemine Ould Choumad, administrateur de Régies Financières,

Service de l'Action en Recouvrement:

Chef de service : Abass Sow, Inspecteur du Trésor

Direction des Etudes, des Statistiques et de la Réforme:

Directeur: Souleymane Ould Sidi Mohamed, Administrateur de Régies Financières,

Service des Etudes, des Statistiques:

Chef de service: Alassane Gueye, Administrateur de Régies Financière:

Service de la Législation et de la Réforme:

Chef de service Bakary Camara inspecteur des Impôts et du Cadastre,

Direction du Contentieux, de la Documentation et de la Formation:

Directeur: Sidi Mohamed Ould Ghadhy, Administeur de Régies Financières;

Service du contentieux:

Chef de service : Baba Ould Boye Abd, Inspecteur des Impôts et du Cadastre;

Service de la documentation et de la Formation :

Chef de Service: Mariam Wague, Inspectrice des Impôts,

Direction Grandes Entreprises:

Directeur: Ely Ould Sidi Haibe, Administrateur de Régies Financières,

Service de Gestion des Grandes Entreprises:

Chef de Service : Habsatou Sy, Inspectrice des Impôts,

Service du Contrôle Ponctuel des G.E/

Chef de Service: Ely Ould Friewa

Direction des petites et Moyennes Entreprises:

Directeur : Idrissa Niang, Administrateur de Régies Financière:

Service des petites et Moyennes Entreprises:

Chef de Service : El Khaliffa Oued Babe, Inspecteur des Impôts et du Cadastre,

Service du Contrôle Ponctuel des P.M.E

Chef de Service : Mohamed El Moctar Ould Sidi Mohamed, Inspecteur des Impôts et du Cadastre,

Service l'Action en Recouvrement des P.M.E/

Chef de Service Fatimetou M/ Mohamed Ahmed, Inspectrice du Trésor

Direction du Contrôle Fiscal, des Enquêtes et des Recouvrements:

Directeur: Mohamed Ould Ahmed Ould Babay, Administrateur de Régies Financières,

Service de la brigade de Vérification

Générale:

Chef de Service: Cheikh Ould Mohamed Lemine, Administrateur de Régies Financière,

Service des Enquêtes et Recouvrements:

Chef de Service: Bounena Ould Sidaty, Inspecteur des Impôts et du Cadastre,

Direction Régionale des Impôts de Nouadhibou:

Directeur: Moustapha Ahmed Ould Sidi Mohamed, Administrateur de Régies Financières,

Service de la Fiscalité des Entreprises:

Chef de Service: M'Hamed Ould Ahmedou, Administrateur de Régies Financières,

Service l'action en Recouvrement:

Chef de Service: Cheikh Ould Habibourrahmane, Administrateur de Régies Financières,

Service du contrôle ponctuel; Ramatoulaye sall

9-Direction de l'Informatique:

Directeur Adjoint: Limam Ould Mohamed Vall, Professeur d'Enseignement Secondaire

Service l'Exploitation et de Gestion:

Chef de Service: Moctar Ould Saad, Ingénieur en Informatique

Division Entées et Sortie des Données:

Chef de Division Sidigh Ould Khairalla, Programmeur Auxiliaire

Division Ordinateurs:

Chef de Division: Moulaye Ahmed Ould Cherif Moctar, Ingénieur Adjoint en Informatique,

Division de la Maintenance:

Chef de Division: Mohamed Salem Ould Mohamed Ould Haimer Ingénieur Adjoint en Informatique,

Service des Etudes, Développement et du Suivi des Applications:

Chef de Service: Brahim Ould Abdellahi Ould Abdel Jelil, Administrateur auxiliaire,

Division de la Méthodologie:

Chef de Division: Toutou N'Diaye, Ingénieur Adjoint en Informatique,

Division des Etudes, Développement et du Suivi des Applications:

Chef de Division: Ahmed Ould Mohamed Ould Abba, Ingénieur en Informatique,

Service formation:

Chef de Service : Mohamed Ould Moubareck, Ingénieur en Informatique,

Division: Stratégies et Relations avec l'Extérieur:

Chef de Division N'Dekssad Ould Ahmed N'Diack, Ingénieur en Informatique,

Division de la Formation:

Chef de Division Mamadou Diabira, Titulaire d'un D.E.S.S en Administration.

10-Direction des Logements et du Matériel:

Directeur Adjoint: Mamadou Moussa Sy, Administrateur de Régies Financières,

Service du Logement:

Chef de Service: Yahye Bâ, Inspecteur du Contrôle Economique,

Division des Logements Administratifs :

Chef de Division: Daouda Abdoulaye Sy, Commis Auxiliaire,

Division de la Coopération:

Chef de Division: Boubou Amadou Bâ, Inspecteur du Contrôle Economique,

Division de la Coopération:

Chef de Division: Mohamed Ould Henoune, Inspecteur des Services Administratifs et Financiers Auxiliaire,

Service Matériel et Comptabilité:

Chef de Service: Ahmed Ould M'Bareck, Inspecteur du trésor

Division Matériel:

Chef de Division: Mohamed Ould Dah, Agent Auxiliaire.

Division de la Comptabilité:

Chef de Division: Mohamed Mahmoud Ould Mohamed T'Feil, Contrôleur des Service Administratif et Financier Auxiliaire.

11-Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique:

Directeur Adjoint: Sidi Mohamed Ould Bouraya, Administrateur de Régies Financière,

Service Administratif:

Chef de Service: Mohamed Oued Hmeimett, Administrateur Auxiliaire

Division Personnel et de la Formation:

Chef de Service: Fatimetou Mint Baba, Contrôleur du Trésor

Division du Matériel et des Affaires Générales:

Chef de Division: Nafissa Mint Vetten, Contrôleur du Trésor

Service de l'Inspection:

Chef de Service: Chérif Ould Saleck, Inspecteur du trésor

Division du contrôle interne:

Chef de Division: Memah Mint Mohamed Mahmoud, Inspecteur du Trésor;

Division du Contrôle Externe:

Chef de Division: Dieye Abou,
Inspecteur du trésor

Service des Collectivités Locales:

Chef de Service: Mohamed Yahye
Ould Baba Ahmed, Administrateur de
Régies Financières;

Division du Budget Communaux:

Chef de Division: Mohamed Mahmoud
ould Ahmed Deya, Inspecteur du
trésor

Division de Comptes de Gestion:

Chef de Division: Aichetou Mint
Mohamed, Inspectrice des Impôt et
Cadastre

**Service des Etudes de la
Réglementation et de Mobilisation
des Recettes:**

Chef de Service : Aiche Mint Sidi
Bouna, Diplôme supérieur en Gestion
Division des Etudes et des Prévisions:
Chef de Division: Fatme Mint Kaza,
Agent Contractuel

Division de la Réglementation:

Chef de Division : Koita Djimé
Cheikna, Inspecteur du Trésor

Division du contrôle de Recettes:

Chef de Division: Ahmed Bezeid Oued
Mohamed Abdellahi, Contrôleur du
Trésor

Service de la Comptabilité:

Chef de Service: Mohamed Vall Oued
Mohamed Babe, Inspecteur du Trésor

Division: du Compte de Gestion:

Chef de Division: Mah Mint
Mohameden, Administrateur
Auxiliaire

**Division de la Comptabilité
Centrale:**

Chef de Division: Mohamed Ould
Zeidane, Contrôleur du Trésor,

Division des Services Extérieurs:

Chef de Division: Bettah Ould
Mohamed Abdellahi, Inspecteur du
Trésor

Division de la Caisse:

Chef de Division: Sidi Ould Hadj,
Inspecteur du Trésor,

Service Recouvrement:

Chef de service: Cherifa Mint
Mohamed Mahmoud, Administrateur
Civil,

Division des Recettes:

Chef de Division: Aminetou Dite
Beida Mint Ahmad – Devle,
Contrôleur du Trésor,

**Division du Contentieux et des
Poursuites:**

Chef de Division: Aminetou Mint
Ahmed Dewla, Contrôleur du Trésor,

Division des Oppositions:

Chef de Division: Zeinebou Mint
Moustapha, Inspectrice du Trésor,

Service de la Dépense:

Chef de Service: Yekber Ould Ahmed
Salem, Inspecteur du Trésor,

**Division du Suivi de la Dette
Extérieure:**

Chef de Division: Zeinebou Mint
Abdellahi, Contrôleur du Trésor,

Division du Visa:

Chef de Division: Mohamed Ould
Bebouna, ARF

Division du Règlement:

Chef de Division: Aminetou Mint El
Hadj Sidi, Assistant des Travaux
Statistiques,

**Division des Pensions et de la Caisse
des Dépôts et Consignations:**

Chef de Division: Moulaye Ould
Eminou, Contrôleur du Trésor

Division des Archives:

Chef de Division: Aichetou Sall,
Contrôleur du Trésor.

12-Direction de la Tutelle des

Entreprises Publiques:

Directeur Adjoint: Lamine Sow,
Administrateur de Régies Financières,
Service de la Tutelle Financière:

Chef de Service: Aliou N'Diaye dit
Dia, Administrateur de Régies
Financières,

Division des E.P.A:

Chef de Division: Ahmed Ould
Brahim, Titulaire d'une Maîtrise en
Droit.

Division des E.P.I.C et des S.C.P:

Chef de Division: Med Anouar Ould
Abdellahi, Titulaire d'une Maîtrise en
Gestion,

Division Portefeuille et
Restructuration:

Chef de Division: Aichetou Mint Med,
Titulaire d'une Maîtrise en Economie,
Service des Etudes et Bases de
Données:

Chef de Service: M'Gaily Mint
Boullah, administrateur Auxiliaire.

Direction des Economies:

Chef de Division: Abdullah Ould
Mohamad Ould Mahmmoud, Titulaire
d'une Maîtrise en Gestion.

Direction des Bases de données:

Chef de Division: Ahmed Vall Ould
Mohamed Abdellahi Ould M'Boïrick
Cadre

Service de la Comptabilité et de la
Formation:

Chef de Service Mohamed Mahmoud
Ould Mohamedou MICHEL, Titulaire
d'un 3^{ème} Cycle en Economie.

Division du Secrétariat Permanent du
C.N.C:

Chef de Division: Abdi Ould Youba,
Administrateur de Régies Financières
Division de la Normalisation
Comptable:

Chef de Division: Souleymane Ould
Ahmed, Titulaire d'un D.E.S, en
Sciences Economiques.

Division de la Formation et de la
Coopération:

Chef de Division: KONATE Oumar,
Cadre.

Article 2: Le présent décret sera publié
au journal officiel de la République
Islamique de la Mauritanie.

III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS

FONCIERS

Au Livre foncier du cercle
Suivant réquisition, n° 1965 déposée le 2006/10/05,
Le Sieur Sidi Mohamed Ould Ahmed Bah
Profession....., demeurant à NKTT et domicilié
à, Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du
cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti
consistant en un Terrain de forme rectangulaire
d'une contenance totale de cet ares Zéro centiares
(02a 16ca), Situé à Teyarett / Wilaya de Nouakchott
Connu sous le nom de lot n° 02 llot J.5 et borné au
Nord par le lot n°1 au Sud par une rue s/n, et à l'Est
par le lot n°4 et à l'Ouest par une rue s/n.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu
d'un acte administratif

et n'est à connaissance grevé d'aucun droit ou
charge réel, actuel ou éventuel autres que ceux-ci
après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises à former
opposition à la présente immatriculation, ès mains
du Conservateur soussigné, dans le délai de trois
mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui
aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de
Première Instance de Nouakchott

AVIS DE BORNAGE

Le dix Sept Décembre 2007 à 10 heures, 30 minutes
du matin, Il sera procédé, au bornage contradictoire
d'un immeuble situé à Nouakchott Moughataa de
Teyarette du cercle du Trarza Consistant en un
terrain urbain bâti, d'une contenance de deux ares
quarante centiares (02a 40ca) connu sous le nom du
lot n° 897 îlot sect.3 M'Gaizira Teyarette et borné au
Nord par le lot n°896, au Sud par le lot n°898, à l'Est
par la route d'Akjoujt, et à l'Ouest par une rue sans
nom.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mr Mohamed Salem Ould Mohamed El Moustapha Ould Beyllahi demeurant à Nouakchott.
Suivant réquisition du 22/08/2007 n° 2059
Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier. /

Le conservateur de la propriété foncière

IV - ANNONCES

Récépissé n° 0730 du 31/08/2007 Portant déclaration d'une Association dénommée « Association pour la Santé et Environnement à M'Bagne (A.S.E.M) ».

Par le présent document, Monsieur YALL ZEKERIA ALASSANE, Ministre de l'Intérieur, délivre aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci-dessus.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) trois mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n°64.098 relative aux associations.

Buts de l'Association : Sociaux

Durée de l'Association : Indéterminée

Siège de l'Association : M'Bagne

Composition de l'organe exécutif

Président: Seck Souleymane

Secrétaire Général: Sarr Saidou

Trésorier: Mahfoud Ould S'Oueidy

Récépissé n° 0607 du 02/08/2007 Portant déclaration d'une « Association dénommée « Association des personnes Infectées pour la Lutte contre le VIH SIDA »

Par le présent document, Monsieur YALL ZEKERIA ALASSANE, Ministre de l'Intérieur, délivre aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci-dessus.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) trois mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n°64.098 relative aux associations.

Buts de l'Association : Santé

Durée de l'Association : Indéterminée

Siège de l'Association : Sélilibaby

Composition du Bureau

Président: Sidi Mohamed Mahmoud

Secrétaire Général: Mrabott Ould Mohamed

Trésorier: Bolo Coulibaly

Récépissé n° 000772 du 24/09/2007 Portant déclaration d'une « Association dénommée « Association SAADA pour le Travail et le Soutien pour le Développement »

Par le présent document, Monsieur YALL ZEKERIA ALASSANE, Ministre de l'Intérieur, délivre aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci-dessus.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) trois mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n°64.098 relative aux associations.

Buts de l'Association : Développement- Sociaux

Durée de l'Association : Indéterminée

Siège de l'Association : Nouakchott

Composition du Bureau exécutif

Président: Sidi Ahmed Ould Abeidena

Secrétaire Général: Khaled Ould Abeidena

Trésorier: Dja El Haje Amar

Récépissé n° 001129 du 27/12/2007 Portant déclaration d'une « Association dénommée « Agir Ensemble pour le Développement des Terres Arides »

Par le présent document, Monsieur YALL ZEKERIA ALASSANE, Ministre de l'Intérieur, délivre aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci-dessus.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) trois mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n°64.098 relative aux associations.

Buts de l'Association : Développement

Durée de l'Association : Indéterminée

Siège de l'Association : Nouakchott

Composition du Bureau exécutif

Président: Kane Saïdou

Secrétaire Général: Jalau Boubakar

Trésorier: Kane Mamoudou

Récépissé n° 00942 du 16/11/2007 Portant déclaration d'une «Association dénommée « RADAC»

Par le présent document, Monsieur YALL ZEKERIA ALASSANE, Ministre de l'Intérieur, délivre aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci-dessus.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) trois mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n°64.098 relative aux associations.

Buts de l'Association : Technique- Culturel

Durée de l'Association : Indéterminée

Siège de l'Association : Nouakchott

Composition du Bureau exécutif

Président: Ahmed Ould Aba

Secrétaire Général:Aichetou Mint Chikhali

Trésorier: Etidal Embai

Récépissé n° 001022 du 11/12/2007 Portant déclaration d'une «Association dénommée « Association Mauritanienne pour l'Assistance des Orphelin et Veuves »

Par le présent document, Monsieur YALL ZEKERIA ALASSANE, Ministre de l'Intérieur, délivre aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci-dessus.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) trois mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n°64.098 relative aux associations.

Buts de l'Association : Sociaux

Durée de l'Association : Indéterminée

Siège de l'Association : Nouakchott

Composition du Bureau exécutif

Président: Taleb Ould Cheick Dah

Secrétaire Général:Hamed Ould Ahmedou

Trésorier: Samira Mint Jidou

ERRATUM

Journal Officiel n°1127 du 30 Septembre 2006.

Avis d'Immatriculation page 606

Paragraphe n°1.

Au lieu de:

Un Are Cinquante Centiares (01a 50ca).

Il y'a lieu de titre :

Un Are Cinq Centiares (01a 05ca).

Le reste sans changement.

*Le Conservateur de la Propriété Foncière
THIAM DIOMBAR*

ERRATUM

Journal Officiel n°1145 du 15 Juin 2007.

Avis de Bornage page n°734.

Paragraphe n°3.

Au lieu de:

Un Are Cinquante Centiares (01a 50ca).

Il y'a lieu de titre :

Un Are Cinq Centiares (01a 05ca).

Le reste sans changement.

*Le Conservateur de la Propriété Foncière
THIAM DIOMBAR*

ERRATUM

Journal Officiel n°1155 du 15 Novembre 2007.

Avis de Bornage.

Page: 1343.

Au lieu de:

Contenance totale de: (02a 80ca).

Lire :

D'une contenance totale de (03a 15ca).

Suivant lettre n°001 / 08 / DHU du 03 / 01 / 2008

Le reste sans changement.

*Le Conservateur de la Propriété Foncière
THIAM DIOMBAR*

ERRATUM

Journal Officiel n°1147 du 15 Juillet 2007.

Avis d'immatriculation

Page: 822.

Au lieu de:

Contenance totale de: (02a 80ca).

Lire :

D'une contenance totale de (03a 15ca).

Le reste sans changement.

*Le Conservateur de la Propriété Foncière
THIAM DIOMBAR*

| AVIS DIVERS | BIMENSUEL <i>Paraissant les 15 et 30 de chaque mois</i> | ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel</p> <p>-----</p> <p>L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.</p> | <p>POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU NUMERO</p> <p><i>S'adresser a la direction de l'Édition du Journal Officiel; BP 188, Nouakchott (Mauritanie).</i></p> <p><i>Les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire compte chèque postal n°391 Nouakchott</i></p> | <p><u>Abonnements. un an /</u></p> <p>Ordinaire.....4000 UM</p> <p>Pays du Maghreb.....4000 UM</p> <p>Etrangers.....5000 UM</p> <p><u>Achats au numéro /</u></p> <p>Prix unitaire.....200 UM</p> |

Edité par la Direction de l'Édition du Journal Officiel
PREMIER MINISTERE